

FICHE PROGRAMME

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation R490 – Grues de chargement



MFH
FORMATION CACES & VGP

Public :

Toute personne amenée à utiliser une grue de chargement avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

Pré requis :

Être âgé de 18 ans minimum.
Être apte médicalement
Maîtriser le français (oral et écrit).

Durée, dates, lieu, horaires :

Initiale : 3 jours

Recyclage : 2 jours

Cf. convention ou contrat de formation joint.

Modalité d'organisation :

Groupe de 2 à 6 personnes.
En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint).

Moyens techniques et pédagogique :

Livret stagiaire individuel.
Salle de formation théorique, aires d'évolution, infrastructures et des Grues de chargement conformes aux exigences de la R.490 de la CNAM.

Méthodes pédagogiques :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique

Tarifs :

A partir de 1000 € (nous consulter)

Encadrement – Formateurs – Testeurs

Formateur : une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle

Testeur : Certifié testeur CACES® par Bureau Véritas Certification (titulaire des prérequis nécessaires demandés par la R.490 de la CNAM).

Objectifs :

- ✓ Manipuler une grue de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- ✓ Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite des grues de chargement conformément à la recommandation R.490 de la CNAM.
- ✓ Être capable de réaliser les différents élingages dans les règles de l'art en toute sécurité.
- ✓ Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite des grues de chargement.

Contenu (Cf. programme détaillé) selon l'annexe 2 de la R.490 de la CNAM

Connaissances théoriques communes à l'ensemble des catégories de la R.490

- Connaissances générales
- Technologie des grues de chargement
- Notions de physique et unités utilisées en levage.
- Stabilité des grues de chargement.
- Déplacement des grues de chargement sur site.
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement.
- Exploitation des grues de chargement.
- Appareils de levage et règles d'élingage.
- Vérifications d'usage des grues de chargement.

Savoir-faire pratiques

- Prise de poste et vérification.
- Conduites et manœuvres.
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

Suivi – Evaluation :

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat CACES® en cas de réussite aux examens théorique et pratique.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de testeur : Tests CACES® Grue de chargement (épreuve théorique et pratique selon la R.490 de la CNAM en vigueur).
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

L'information actualisée mentionnant le libellé exact de la certification, le code RS, le nom du certificateur et la date d'enregistrement de la certification se trouve en lien de chacune des catégories ci-dessous :



Grue auxiliaire avec ou sans télécommande
RS6697

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Un accompagnement spécifique peut être engagé.

Contactez notre référent handicap :
rh-mfh@orange.fr

93%

des stagiaires satisfaits de leur action de formation

(Données 2023)

32

des stagiaires inscrits à cette action de formation